

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 29 juin 2026,**

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

*Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 22 juin 2026*

|                                       |                                                     |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29 |                                                     |
| Élus en fonction : 29                 | Élu(s) absent(s) : 0                                |
| Élus présents : 23                    | Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 6 |

**Secrétaire de séance : Madame Pierre SIMON, Conseiller municipal****Présents :**

Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Bernard WEBER, Myriam JOACHIM, Jean-Philippe DECOUR, Pierre SCHNEIDER, Martial GERHARDY, Fabienne BIGNET, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Luc SIEGEL, Mireille MATTER, Isabelle DURINGER, Patricia KOESSLER, Solange WOLFF MINTSA, Fabien LEININGER, Marie-Annick LAURAIN, Stéphane HAMM, Olivier MULLER, Anne-Sophie MEYER, François CHABAS, Mathilde PAYE-BLONDET.

**Absent(s) ayant donné mandat** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Rémi REUTHER a donné procuration à Hélène MULLER

Marie-Laure KOESSLER a donné procuration à Stéphane HAMM

Brigitte SCHLEIFER a donné procuration à Pierre SCHNEIDER

Florence PRUD'HON a donné procuration à Solange WOLFF MINTSA

Jérôme FLAGEY a donné procuration à Isabelle DURINGER

Alain BENOIT a donné procuration à Anne-Sophie MEYER

**Absent(s) sans donner de mandat :**

**41/2026 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Adoption du règlement intérieur du****conseil municipal**

Conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Le projet de règlement intérieur, préalablement transmis à chaque conseiller municipal, fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation, d'examen et de fréquence des questions orales ;
- les modalités de consultation des projets de contrats et de marchés.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

*Le Conseil Municipal,*

*VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-8 ;*

*VU le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;*

*après en avoir délibéré,*

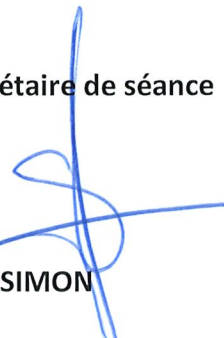
**ADOpte le règlement intérieur annexé à la présente délibération.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.**

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

*Pour extrait conforme*

Souffelweyersheim, le 30 juin 2026

Le Secrétaire de séance  
  
  
Pierre SIMON

Le Maire  
  
  
Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le **30 JUIN 2026**